

Sommaire des annexes ci-dessous :

Annexe n° 1	Calendrier des opérations du mouvement intra-départemental 2019
Annexe n° 2	Participation au mouvement : quels sont les participants obligatoires ?
Annexe n° 3	Consultation des postes et formulation des vœux
Annexe n° 4	Notice technique d'aide à la saisie des vœux sur SIAM
Annexe n° 5	Barèmes du mouvement 2019
Annexe n° 6	Liste des vœux d'ordre général (VOG) mouvement principal
Annexe n° 7	Liste des vœux larges (VOL) pour les participants obligatoires
Annexe n° 8	Postes particuliers
Annexe n° 9	Participation au mouvement des enseignants en stage CAPPEI et équivalence entre les CAPA-SH, les CAPSAIS, les CAEI et le CAPPEI
Annexe n° 10	Listes des écoles à fonctionnement particulier
Annexe n° 11	Liste des écoles en dispositif REP et REP +
Annexe n° 12	Liste des écoles en CAPPE
Annexe n° 13	Liste des Ulis-écoles et des options correspondantes
Annexe n° 14	Liste des IEN en charge d'une circonscription du 1er degré
Annexe n° 15	Tableau indicatif des barèmes minima d'obtention des postes par arrondissement

Annexe n° 1 - Calendrier des opérations du mouvement intradépartemental 2018 :

Dates	Opérations
Mars 2019	Entretiens d'habilitation aux fonctions de conseiller(e) pédagogique généraliste et spécialisé(e)
Lundi 4 mars 2019	Résultats du mouvement interdépartemental 2019
Lundi 8 avril 2019	Ouverture à partir de 12 heures du serveur de saisie des vœux MVT1D
Vendredi 19 avril 2019	Fermeture à 12 heures du serveur de saisie des vœux MVT1D
Vendredi 19 avril 2019	Date limite de réception des documents liés à une demande de bonification au titre du handicap par le médecin de prévention, la cellule handicap et la division des personnels enseignants du premier degré public (cf. annexe 3).
Mercredi 24 avril 2019	Envoi de l'accusé de réception de saisie des vœux sur la boîte aux lettres I-prof du (de la) candidat(e) - avec indication d'un barème provisoire : ancienneté générale des services + points pour enfants
Vendredi 3 mai 2019	Envoi sur I-prof de la fiche de vœux comportant, pour chaque vœu formulé, le barème complet correspondant (cf. annexe 4)
Du vendredi 3 mai au jeudi 9 mai 2019 12h00	Examen des contestations relatives aux vœux et barèmes
Jeudi 16 mai 2019	Réunion du groupe de travail chargé de valider les vœux et barèmes des candidat(e)s et de donner un avis sur l'attribution de bonifications prioritaires liées aux situations de handicap
Jeudi 20 juin 2019	Réunion de la commission administrative paritaire départementale (CAPD) chargée de donner un avis sur le projet de mouvement intradépartemental 2018
Vendredi 21 juin 2019	Validation du projet de mouvement par le DASEN chargé du 1er degré, et affichage des résultats individuels sur la boîte aux lettres I-Prof de chaque candidat(e)

Nota : le calendrier des opérations du mouvement interdegrés est précisé par une circulaire commune DP – DE. Les candidat(e)s ayant reçu un avis favorable des commissions de recrutement seront informé(e)s de leur **affectation**.

Les postes relevant du mouvement inter-degrés ne peuvent être obtenus dans le cadre du mouvement intradépartemental.

Annexe n° 2 - Participation au mouvement – Quels sont les participants obligatoires :

2-1 - Participent obligatoirement au mouvement :

- ▶ Les enseignant(e)s qui, ayant obtenu leur changement de département, intégreront Paris à la rentrée 2019.
- ▶ Les enseignant(e)s titulaires non affecté(e)s à titre définitif durant l'année scolaire 2018-2019. Ils (elles) peuvent demander, à titre définitif, le poste qu'ils (elles) occupent mais aucune priorité ne leur sera accordée.
- ▶ Les enseignant(e)s qui sollicitent leur réintégration après disponibilité, congé parental (supérieur à six mois), congé de longue durée (supérieur à six mois) ou détachement, et qui seront effectivement en activité au 1^{er} septembre 2019.
- ▶ Les professeur(e)s des écoles stagiaires en 2018-2019, sous réserve de leur titularisation au 1^{er} septembre 2019.
- ▶ Les enseignants ayant fait l'objet d'une mesure de carte scolaire.
- ▶ Les enseignants désignés pour partir en stage CAPPEI afin d'obtenir un support de stage ou prolonger leur support de stage (voir annexe 9).

2-2 - Participent facultativement au mouvement :

- ▶ Les titulaires d'un poste à titre définitif qui souhaitent changer d'affectation.

2-3 - Ne participent pas au mouvement :

- ▶ Les enseignant(e)s en congé de longue durée pendant la période d'ouverture du serveur. Ceux (celles) qui, après avis du comité médical départemental, réintégreraient leurs fonctions postérieurement à la date de fermeture du serveur, feront l'objet d'une affectation à titre provisoire compatible avec leur situation personnelle, sous réserve des nécessités de service.
- ▶ Les enseignant(e)s sans position statutaire pendant l'ouverture du serveur (exemple : absence de demande de réintégration ou de renouvellement d'un détachement ou d'une disponibilité).
- ▶ Les enseignant(e)s qui, à la date du 1^{er} septembre 2019, seront en position de détachement, de congé parental ou de disponibilité.
- ▶ Les enseignant(e)s ayant déposé une demande d'admission à la retraite pour la rentrée scolaire 2019.

Annexe n° 3 - Consultation des postes et formulation des vœux :

Les candidat(e)s consulteront les postes vacants et susceptibles d'être vacants et saisiront leurs vœux dans l'application MVT1D via i-prof aux adresses suivantes :

<http://www.ac-paris.fr>(sous la rubrique « Services et outils » en bas de page)
ou <https://bv.ac-paris.fr>(cliquer sur l'icône I-Prof)

Le site sera accessible **du lundi 8 avril 2019 à 12 heures au vendredi 19 avril 2019 à 12 heures.**

Tout poste occupé en 2018-2019 est susceptible d'être vacant à la rentrée 2019. Les candidat(e)s ne doivent pas limiter leurs vœux précis aux seuls postes apparaissant comme vacants dans MVT1D.

3-1 - Formulation des vœux

- Les candidat(e)s non titulaires d'un poste à titre définitif peuvent formuler des vœux précis et des vœux d'ordre général (cf. liste des VOG en annexe n° 6). Le nombre total de vœux saisis (vœux précis + vœux d'ordre général) est **limité à 30 vœux**.

- Le (la) candidat(e) est libre de formuler et de panacher, dans la limite des 30 vœux, des vœux sur poste identifié et des vœux d'ordre général. **Toutefois, les participants obligatoires sont fortement incités à émettre un premier vœu cohérent avec leur VOL.**

- Après mouvement, les participant(e)s « obligatoires » n'ayant pas obtenu de poste à titre définitif seront affecté(e)s à titre provisoire. Il sera, dans la mesure du possible, tenu compte du vœu indicatif qui résulte d'une combinaison entre le premier vœu précis et le VOL si ils sont concordants.

Le (la) candidat(e) participant obligatoire qui n'aura pas participé au mouvement sera affecté(e) sur tout poste resté vacant, quels que soient les souhaits géographiques qu'il (elle) souhaiterait formuler ultérieurement auprès de la division des personnels enseignants du premier degré public.

Il est donc recommandé aux enseignant(e)s nommé(e)s à titre provisoire pour l'année scolaire 2018-2019 de formuler suffisamment de vœux précis et d'ordre général en plus de leur vœu large (VOL).

Aucune autre saisie de vœux ne sera organisée en vue de la phase d'ajustement.

3-2 - Modification des vœux :

Les vœux saisis sur MVT1D peuvent être modifiés pendant la période d'ouverture du serveur, du lundi 8 avril 2019 à 12 heures au vendredi 19 avril 2019 à 12 heures.

Aucune modification de vœu après la fermeture du serveur ne pourra être prise en compte.

De même, aucune demande d'annulation de participation au mouvement intra après fermeture du serveur ne sera prise en compte.

3-3 - Priorité au titre du handicap :

Les candidat(e)s souhaitant bénéficier d'une priorité au titre du handicap doivent adresser, pour le vendredi 19 avril 2019 - date butoir de réception - un certain nombre de documents à 2 services différents :

1 – Correspondante handicap académique :

Il faudra saisir votre demande sur l'application mise à votre disposition entre le 8 et le 19 avril au lien suivant :

<http://ppe.orion.education.fr/paris/itw/answer/s/uv7tkh5f0u/k/JqeQ2bO>

Vous devrez fournir :

- ▶ Une demande de priorité au titre du handicap (sur papier libre) ;
- ▶ La copie de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) ;
- ▶ La copie de la liste des vœux saisis sur MVT1D.

2 – Médecine de prévention :

- ▶ Un **dossier médical sous pli fermé** contenant tous les documents médicaux que vous souhaitez communiquer à l'appui de votre demande ;
- ▶ La demande de priorité au titre du handicap (sur papier libre) ;
- ▶ La copie de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) ;
- ▶ La copie de la liste des vœux saisis sur MVT1D ;

seront adressés par courrier postal au secrétariat du docteur Nathalie FREY, médecin conseiller technique du recteur.

Contact :

Le Secrétariat du handicap en faveur des personnels : 01 44 62 43 58

Le Secrétariat médical en faveur des personnels : 01 44 62 47 37

Ou Correspondant-handicap@ac-paris.fr – 01 44 62 46 22

Attention : le (la) candidat(e) doit s'assurer qu'il (elle) rentre bien dans le champ de l'obligation d'emploi et qu'il (elle) peut justifier de sa qualité de bénéficiaire de l'obligation d'emploi (BOE) par la production de la reconnaissance de travailleur(euse) handicapé(e) (RQTH) en cours de validité. Pour le mouvement 2019, la preuve du dépôt de la demande ne sera pas acceptée.

A l'issue du groupe de travail académique prévu à cet effet le 16 mai 2019, une priorité d'affectation sera ou non accordée, soit dans le cadre du mouvement, soit dans celui des affectations prononcées à titre provisoire.

3-4 – Les situations personnelles exceptionnelles :

Par ailleurs, l'examen des situations particulières (familiales, médicales, sociales..) présentées en groupe de travail est laissé à l'appréciation du DASEN chargé du 1er degré.

Les intéressé(e)s pourront prendre contact avec le service académique des affaires sociales (coordonnées secrétariat 01.44.62.47.44) afin de signaler une situation sociale ou familiale particulièrement délicate.

Annexe n° 4 - Notice technique d'aide à la saisie des vœux sur l'application MVT1D

La participation au mouvement s'effectue uniquement sur le serveur MVT1D. La consultation des postes vacants et la saisie des vœux s'effectuent à partir de l'application i-prof donnant accès à MVT1D.

Avant de pouvoir se connecter à l'application MVT1D, les enseignants sont dans l'obligation de mettre à jour leur adresse mail sur la page d'accueil de leur I-Prof. Ils peuvent renseigner leur adresse mail professionnelle ou personnelle au choix.

Pendant la période d'ouverture du serveur, **du lundi 8 avril au vendredi 19 avril 2019 à 12h**, vous pouvez saisir, modifier ou annuler vos vœux. Il est fortement conseillé de ne pas attendre les derniers jours d'ouverture du serveur pour procéder à la saisie des vœux.

4-1 – Connexion à I-Prof :

Vous accédez à i-prof par l'une des deux adresses suivantes :

<http://www.ac-paris.fr>(sous la rubrique « Services et outils » en bas de page)
ou <https://bv.ac-paris.fr>(cliquer sur l'icône i-prof)

Pour toute difficulté de connexion, s'adresser à la plate-forme d'assistance informatique :
<https://depannage.ac-paris.fr>

Ne pas attendre le dernier jour de saisie pour signaler un problème de connexion.

4-2 - Identification sur I-Prof

L'enseignant(e) s'identifie en saisissant son compte utilisateur et son mot de passe.

- Le compte utilisateur est constitué en général de la première lettre du prénom suivie du nom **en lettres minuscules** sans espace.
- Le mot de passe est celui modifié par l'enseignant(e) lors de sa première consultation de sa messagerie professionnelle.

Pour les enseignant(e)s qui se connectent pour la première fois, leur NUMEN **en lettres majuscules** constitue le mot de passe.

Si le (la) candidat(e) au mouvement ne se souvient plus de son NUMEN, il lui appartient de le redemander auprès du (de la) gestionnaire de son dossier au rectorat - division des personnels enseignants du premier degré public - bureau DE3 (cf. organigramme de la DE3 sur le portail internet académique) dans les délais nécessaires à la saisie de ses vœux.

Il est conseillé de se connecter à I-Prof **avant l'ouverture du serveur** pour vérifier son accès.

Le NUMEN ne sera communiqué que par courrier (postal ou électronique).
Aucune réclamation ultérieure, liée à la méconnaissance de cet identifiant, ne pourra être prise en compte.

POUR INFORMATION : connexion à I-Prof pour les entrants dans l'académie de Paris au 1^{er} septembre 2019 (mouvement inter académique du 4 mars 2019)

Vous intégrez le département de Paris à la rentrée 2019.
Veuillez trouver ci-dessus la procédure vous permettant de participer au mouvement intra départemental :

- 1) Vous vous connecterez **sur la boîte I-Prof de votre académie actuelle** avec votre identifiant et votre NUMEN ou mot de passe.
- 2) Vous sélectionnerez les rubriques : services / MVT1D puis **Phase intra -départementale**.
- 3) Vous basculerez alors automatiquement sur l'application MVT1D Paris qui vous permettra de formuler vos vœux d'affection.
- 4) les résultats seront consultables sur votre boîte I-prof Paris avec votre identifiant et NUMEN

4-3 - [Consultation des postes et saisie des vœux dans MVT1D](#) :

Pour accéder à MVT1D, vous devrez, **dans I-Prof** :

- 1) mettre à jour votre adresse mail sur la page d'accueil ;
- 2) cliquer sur le bouton « *les services* » (à gauche de l'écran) ;
- 3) puis sur le lien « *SIAM* » (en haut de la page d'accueil) ;
- 4) cliquer sur le bouton « *phase intra-départementale* ».

Vous serez dirigé vers **une page intitulée « mouvement 1D »**.

3 liens actifs apparaissent : « [consulter la circulaire départementale](#) », « [consultez les postes vacants ou susceptibles d'être vacants](#) » et « [demande de mutation](#) ».

Vous devez cliquer sur « [demande de mutation](#) » puis sur « [créer ma demande de mutation](#) ».

Dans la rubrique « [consultez les postes vacants ou susceptibles d'être vacants](#) », **il vous faudra relever le numéro des postes (codes « ISU »)** sur lesquels vous souhaitez candidater et les reporter dans la rubrique « [créer ma demande de mutation](#) ».

Chaque saisie de vœu sera validée après sa saisie.

Remarque 1 : lorsque la mention « *poste bloqué* » apparaît, cela signifie que ce poste (en général celui d'un enseignant en stage de préparation au CAPPEI ou un poste bloqué pour un enseignant stagiaire) n'est pas offert au mouvement. Le nombre de postes bloqués indiqué est à déduire du nombre de postes pouvant donner lieu à une affectation dans le cadre du mouvement.

Exemple : pour une école de 7 classes, MVT1D indique : deux postes vacants, cinq postes susceptibles d'être vacants et un poste bloqué. Cela signifie qu'à la date d'ouverture du serveur, seuls 6 postes (7 – 1) seront susceptibles de donner lieu à une affectation dans le cadre du mouvement.

Remarque 2 : **les participants obligatoires commencent par formuler un vœu large (VOL)** dans une première fenêtre avant de pouvoir formuler leurs vœux précis ou leurs vœux d'ordre général (VOG).

Remarque 3 : l'ordre des vœux peut être modifié par le candidat en cliquant sur les flèches. L'ordre ainsi établi est celui dans lequel les vœux seront examinés. Le vœu large (VOL) effectué par les participants obligatoires sera le dernier étudié.

Saisie des vœux d'ordre général : voir en annexe n° 6 et n° 7 la liste des vœux d'ordre général et des vœux larges : **VOG** et **VOL** pour l'académie de Paris.

Pour consulter les postes vacants ou susceptibles d'être vacants :

1/ sélectionner un type de vœux et un type de poste :

- « *Tous types de vœux* »
- « *tous types de postes* » : sélectionner le type de poste que vous souhaitez : soit « *enseignant classe élémentaire* » (ECEL) soit « *enseignant classe préélémentaire* » (ECMA) soit « *titulaire remplaçant brigade* » (TR Brigade) soit « *titulaire secteur* » (Tsect)

2/ valider « *Rechercher* »

- 3/ en début de liste vous trouvez les supports établissements et en fin de liste :
- les supports (R) : VOGMVT1 du Mouvement Principal (VogMvt1 PR)

Lexique :

ECMA : enseignant(e) de classe maternelle

ECEL : enseignant(e) de classe élémentaire

TR Brigade : titulaire remplaçant(e) brigade - peut être rattaché à une école **comme** à une circonscription, cf. point D-1 de la circulaire mouvement

T Secteur : titulaire remplaçant secteur – affecté sur les compléments de temps partiel

4-4 - Annulation éventuelle de vœux :

Pour annuler un vœu :

- 1) sélectionner le ou les vœux ;
- 2) cliquer sur « supprimer la sélection ».

4-5 - Confirmation de votre demande – accusé de réception :

A compter du mercredi 24 avril 2019, vous recevrez dans votre boîte I-Prof **un accusé de réception**. Ce premier accusé réception comprend seulement la liste de vos vœux, votre ancienneté générale de service (AGS) et vos points « *enfants* ». Il constitue une preuve de votre participation au mouvement. **Vous conserverez ce document. Il est inutile de le retourner à la division des personnels enseignants du premier degré public.**

A partir du vendredi 3 mai 2019 sera envoyée dans votre boîte I-Prof **la fiche de vos vœux** indiquant pour chaque vœu formulé le barème complet afférent.

Pour une meilleure compréhension des indications qui y figureront, vous vous référerez aux tableaux de corrélation ci-dessous :

Ce qui apparaîtra en abrégé sur l'accusé de réception complet	Explication du libellé abrégé	Correspondance avec « règles et barèmes »
AGS	Ancienneté générale des services comptabilisée au 31 décembre 2018, à raison d'un point par année complète, 1/12 ^{ème} de point par mois complet et 1/360 ^{ème} de point par jour.	AGS
REP+	Bonification de 3 points par année d'exercice, même à temps partiel ou en service partagé d'au moins 50%, au-delà de la 3 ^{ème} année de services continus, sur un poste obtenu à titre définitif ou provisoire dans une école des dispositifs Eclair et REP+, avec un plafonnement à 9 points. Il faut exercer en dispositif REP+ durant l'année précédant le mouvement pour pouvoir prétendre à cette bonification.	B1
E	Bonification de 0,9 points par enfant âgé de moins de 18 ans au 31 mars 2019 sous réserve d'envoi de l'acte de naissance dans les délais avant le 31 mars 2019.	E
PRIORITE DE RANG 2 (dite tranche 40)	Priorité de rang 2 : pour postes non pourvus après les affectations de rang 1	
CODE 90	Annulation du vœu par l'application, manque du titre ou diplôme pour candidater sur le poste	
CODE 99	Annulation manuelle du vœu par l'administration quand le vœu est inopérant.	
PRO	Signifie que vous obtenez le poste à titre provisoire	
TPD	Signifie que vous obtenez le poste à titre définitif	

4-7 - Contestation des éléments du barème :

Vous pourrez contester les éléments de votre barème dès réception sur i-prof de la fiche de vos vœux (avec le barème complet) et ce jusqu'au jeudi 09 mai 2019 (12h00) inclus par courrier électronique à mvt1degre@ac-paris.fr .

Pour connaître les résultats du mouvement intra départemental, il faut consulter l'application MVT1D.

Annexe n° 5 – Barèmes du mouvement 2019

Éléments du barème :

AGS = ancienneté générale de service au 31/12/2018 au jour près.

ASH = ancienneté d'exercice sur poste ASH avant obtention du titre. 2 points par année entière.

B1 = poste en dispositif REP+ à Paris. Bonification de 3 points par année d'exercice, au-delà de la 3^{ème} année de services continus, sur un poste obtenu à titre définitif ou provisoire, avec un plafonnement à 9 points. Il faut exercer en dispositif REP+ durant l'année précédant le mouvement pour pouvoir prétendre à cette bonification.

B2 = ancienneté sur poste fractionné.

- **à titre provisoire :** 4 points pour une affectation à titre provisoire (brigadiers compris) à Paris pendant 3 mois au moins, au cours de l'année scolaire 2018-2019, sur un poste fractionné (3 ou 4 compléments de temps partiel ou décharges de maître formateur DMFM / DMFE, brigade REP+) ;
- **à titre définitif :** bonification de 4 points pour 1, 2 ou 3 ans d'exercice et de 6 points à la 4^{ème} année pour les enseignants affectés à titre définitif sur un poste de titulaire remplaçant de secteur (TRS, DMFM / DMFE, brigade REP+).

E = nombre d'enfants de moins de 18 ans au 31 mars 2019 (0,9 points par enfant).

DIR = exercice des fonctions de direction à Paris. 300 points pour un exercice de plus de trois mois à titre définitif, provisoire ou par intérim. Ces points ne sont pas cumulables avec les points LA.

LA = ancienneté d'inscription sur la liste d'aptitude des directeurs d'école. 2^{ème} année : 100 points, 3^{ème} année 200 points. Ces points ne sont pas cumulables avec les points DIR.

S = ancienneté particulière après obtention du titre correspondant au jour près.

1 – Chargés de classe et titulaire remplaçant

AGS + B1 + B2 + E

Cas particulière des postes en unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A)

Priorité de rang 1 (« tranche 30 ») : Les enseignants ayant obtenu une certification complémentaire en français langue seconde ou ayant suivi un cursus universitaire (licence, maîtrise, DEA, master) français langue seconde et les enseignants affectés à titre définitif sur un poste UPE2A.

Priorité de rang 2 (« tranche 40 ») : Les enseignants sans certification et volontaire (cf. circulaire n° 2012-141 du 2-10-2012).

2 – Postes de maître formateur (classes d'application maternelle et élémentaire)

AGS + B1 + E + S

S = ancienneté sur poste de maître formateur depuis l'obtention du CAFIPEMF.

3 – Postes de l'adaptation et de la scolarisation des élèves en situation de handicap (ASH) (voir annexe 9)

Priorité de rang 1 (« tranche 30 ») :

Les demandes de mutation présentées par des enseignants spécialisés titulaires du CAPPEI dans les modules correspondant à ceux du poste demandé. **Les nominations sont prononcées à titre définitif.** L'affectation deviendra définitive s'ils obtiennent la certification à l'issue du stage.

Les demandes de mutation présentées par des enseignants spécialisés préparant le CAPPEI. **Les nominations sont prononcées à titre provisoire et deviendront définitives dès l'obtention du CAPPEI.**

AGS + B1 + E

Priorité de rang 2 (« tranche 40 ») :

Les demandes de mutation présentées par les enseignants titulaires du CAPPEI dans un module différent de celui du poste demandé. **Les nominations sont prononcées à titre définitif.**

AGS + B1 + E

Priorité de rang 3 (« tranche 50 ») :

Les demandes de mutation présentées par les enseignants non-titulaires du CAPPEI. **Les nominations sont prononcées à titre provisoire.**

AGS + ASH + B1 + E

4 – Poste d'enseignant référent pour les usages du numériques (ERUN) (ex-FIP)

AGS + E

Après un appel à candidature, les candidats sont invités à se présenter devant une commission académique. Les candidats ayant obtenu un avis favorable peuvent postuler et son départagés au barème.

La commission ne se réunit que si un poste est à pourvoir.

5 – Poste de professeurs ressources

AGS + E

Priorité de rang 1 (« tranche 30 ») : les demandes de mutation des personnels nommés à titre définitif sur un poste du module et de ceux qui ont été nommés pendant une année complète sur un poste du module suite à un appel de candidatures restreint au cours de la présente année scolaire.

Priorité de rang 2 (« tranche 40 »), si des postes ne sont pas pourvus : les demandes de première nomination des candidats ayant recueilli un avis favorable suite à la commission annuelle d'entretien.

Tout candidat à une première nomination sur ce type de poste doit être titulaire, au 1er septembre de l'année du mouvement, du CAPPEI, être de préférence en fonction sur un poste de l'ASH, et avoir au préalable passé un entretien avec une commission spécialisée qui évaluera ses connaissances et son aptitude à remplir les fonctions sollicitées.

6 – Postes de conseiller pédagogique

Voir la circulaire n° 19AN009 du 16 janvier 2019

7 – Postes de direction

a) Direction d'école maternelle, élémentaire, primaire

AGS + B1 + E + LA + DIR

Les points LA et DIR ne sont pas cumulables.

b) Direction d'école spécialisée ou d'application

Priorité de rang 1 (« tranche 30 ») : présentées par des directeurs d'école spécialisée ou d'application en fonction sur ce type de poste dans le département de Paris, à titre définitif, provisoire ou intérimaire de plus de 3 mois.

AGS + B1 + E

Priorité de rang 2 (« tranche 40 »), si des postes ne sont pas pourvus : les demandes de première nomination des directeurs d'école élémentaire ou maternelle de l'académie de Paris, sous réserve de l'inscription sur la liste d'aptitude des directeurs spécialisés ou d'application selon le poste demandé (nécessité d'un nouvel entretien, chaque année), ainsi que des enseignants du 1^{er} degré inscrits sur la liste d'aptitude des directeurs spécialisés ou d'application de l'académie de Paris ou sur celle d'un autre département.

AGS + B1 + E

c) Direction de CAPP

Les candidats se présentent devant une commission de recrutement tripartite présidée par l'IA-DASEN chargé des écoles et des collèges ou son représentant et comprenant un représentant de la DASES (direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé du département de Paris) ainsi qu'un directeur de CAPP.

Annexe n° 6 - Vœux d'ordre général pour le mouvement (VOG) :

Les VOG sont identifiables par la lettre R (à la fin de la liste après les vœux établissement) qui s'affiche dans la colonne « *type zone* » sur votre accusé de réception complet. **Ces vœux permettent d'être affecté(e) à titre définitif dès la phase principale du mouvement.** Il y a 32 VOG soit 4 vœux fonctionnels par zone géographique (7 zones géographiques et la zone département).

Description regroupements	Description de la nature du poste
P. VogMvt1 P R 1 à 4 et 12	Tout ECEL
	Tout ECMA
	Tout TR Brigade
	Tout Tit Secteur
P. VogMvt1 P R 5-6 et 13	Tout ECEL
	Tout ECMA
	Tout TR Brigade
	Tout Tit Secteur
P. VogMvt1 P R 7-8 et 14-15	Tout ECEL
	Tout ECMA
	Tout TR Brigade
	Tout Tit Secteur
P. VogMvt1 P R 16 et 17	Tout ECEL
	Tout ECMA
	Tout TR Brigade
	Tout Tit Secteur
P. VogMvt1 P R 9 et 18	Tout ECEL
	Tout ECMA
	Tout TR Brigade
	Tout Tit Secteur
P. VogMvt1 P R 10 et 19	Tout ECEL
	Tout ECMA
	Tout TR Brigade
	Tout Tit Secteur
P. VogMvt1 P R 11 et 20	Tout ECEL
	Tout ECMA
	Tout TR Brigade
	Tout Tit Secteur
Type de vœu Département	Tout ECEL
	Tout ECMA
	Tout TR Brigade
	Tout Tit Secteur

Le VOG Tout TR Brigade affecte indistinctement sur tout poste de BD dans la zone : Circo ; Ecole ; le cas échéant REP+.

Si vous souhaitez n'obtenir que l'un ou l'autre de ces postes, vous devez candidater uniquement sur des postes spécifiques, et ne pas utiliser ce VOG.

Annexe n° 7 - Vœux larges pour les participants obligatoires au mouvement (VOL) :

Description regroupements	Description de la nature du poste
P. VOL 1a4 et 12	MUG Enseignants : Tout poste de chargé de classe (ECEL ou ECMA)
	MUG Remplacement : Tout poste de brigade
P. VOL 5-6 et 13	MUG Enseignants : Tout poste de chargé de classe (ECEL ou ECMA)
	MUG Remplacement : Tout poste de brigade
P. VOL 7-8 et 14-15	MUG Enseignants : Tout poste de chargé de classe (ECEL ou ECMA)
	MUG Remplacement : Tout poste de brigade
P. VOL 16 et 17	MUG Enseignants : Tout poste de chargé de classe (ECEL ou ECMA)
	MUG Remplacement : Tout poste de brigade
P. VOL 9 et 18	MUG Enseignants : Tout poste de chargé de classe (ECEL ou ECMA)
	MUG Remplacement : Tout poste de brigade
P. VOL 10 et 19	MUG Enseignants : Tout poste de chargé de classe (ECEL ou ECMA)
	MUG Remplacement : Tout poste de brigade
P. VOL 11 et 20	MUG Enseignants : Tout poste de chargé de classe (ECEL ou ECMA)
	MUG Remplacement : Tout poste de brigade

Annexe n° 8 - Postes particuliers :

6-1 - Postes relevant de l'enseignement spécialisé :

Les candidat(e)s titulaires du CAPPEI, du CAPA-SH ou du CAPSAIS peuvent demander un poste avec une option différente du titre détenu. Ils (elles) seront nommé(e)s à titre définitif.

A l'issue du mouvement, les postes restés vacants pourront être pourvus à titre provisoire. Une circulaire rectorale, qui paraîtra en juin 2019, portera à la connaissance des candidat(e)s les postes à pourvoir et précisera les modalités de l'appel à candidatures. Les enseignant(e)s titulaires d'un poste non spécialisé conserveront, s'ils (elles) sont retenu(e)s, le bénéfice du poste qu'ils (elles) occupaient auparavant à titre définitif.

6-2 - Postes de la brigade de remplacement gérée au rectorat - BD rattachée à une circonscription :

Le libellé sur MVT1D du poste de titulaire remplaçant BD rattaché à une circonscription et géré au rectorat, est « INSPECTION EDUCATION NATIONALE + nom et adresse de la circonscription ».

Ces postes sont destinés au remplacement des enseignant(e)s en congé de maladie, maternité, formation continue, décharge ou allègement de service, etc. Ils ouvrent droit, sous certaines conditions (cf. décret n° 89-125 du 9 novembre 1989), au versement de l'indemnité de sujétions spéciales de remplacement (ISSR).

Les enseignant(e)s pourront postuler au mouvement :

- soit pour la brigade de remplacement « stages de formation continue » ;
- soit pour un poste de brigade rattaché à une circonscription, principalement en charge du remplacement des enseignant(e)s absents pour cause de maladie ordinaire (15 jours ou plus), de maternité, de congé de longue maladie, d'une décharge ou d'un allègement de service.

Néanmoins, en fonction des nécessités du service, un(e) enseignant(e) brigadier(e) pourra se voir confier tout type de remplacement.

Le (la) brigadier(ère) est administrativement rattaché à une circonscription qui lui attribue une école de rattachement. Il (elle) assure des missions sur la totalité du territoire parisien, en école maternelle ou élémentaire, relevant ou non de l'éducation prioritaire, dans les classes de l'enseignement spécialisé et adapté (CLIS, hôpitaux, SEGPA, EREA) ou dans les unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A – ex CLIN). Ces missions lui sont attribuées par le rectorat de Paris.

Les enseignant(e)s brigadier(e)s effectuant une mission de remplacement dans une section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), dans un établissement régional d'enseignement adapté (EREA) ou en établissement hospitalier doivent s'attendre à bénéficier d'un emploi du temps particulier.

Attention : l'exercice de fonctions à temps partiel est incompatible avec l'emploi de brigadier(ère). Toute autorisation d'exercice à temps partiel d'un(e) enseignant(e) obtenant sa mutation, à la rentrée 2018, sur un emploi d'une brigade de remplacement pourra, si elle a été accordée avant les résultats du mouvement intradépartemental et s'il s'agit d'un temps partiel sur autorisation, être rapportée. S'agissant d'un temps partiel de droit, le (la) candidat(e) pourra être affecté(e) provisoirement, durant la durée de l'exercice des fonctions à temps partiel, sur un poste libéré ou vacant de chargé de classe.

6-3 - Postes de la brigade de remplacement gérée en circonscription – BD rattaché à une école :

Le libellé du poste sur MVT1D du poste de titulaire remplaçant BD rattaché à une école et géré en circonscription est « ECOLE + nom et adresse de l'école ».

Ces brigadiers dépendent d'une circonscription de l'académie. Néanmoins, ils (elles) peuvent se voir confier, selon les nécessités de service, des missions de remplacement en dehors de leur circonscription d'affectation. Les remplacements sont effectués en école maternelle, élémentaire ou dans l'enseignement spécialisé.

En fonction des nécessités de service, ces missions peuvent aussi porter sur des remplacements longs (maternité, congé de longue maladie, congé de longue durée).

Les brigadiers rattachés à une école et gérés en circonscription effectuent prioritairement des remplacements dans leur école de rattachement administratif, sans versement de l'ISSR.

Attention : l'exercice de fonctions à temps partiel est incompatible avec l'emploi de brigadier(ère). Toute autorisation d'exercice à temps partiel d'un(e) enseignant(e) obtenant sa mutation, à la rentrée 2018, sur un emploi d'une brigade de remplacement pourra, si elle a été accordée avant les résultats du mouvement intradépartemental et s'il s'agit d'un temps partiel sur autorisation, être rapportée. S'agissant d'un temps partiel de droit, le (la) candidat(e) pourra être affecté(e) provisoirement, durant la durée de l'exercice des fonctions à temps partiel, sur un poste libéré ou vacant de chargé de classe.

6-4 - Postes en unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A) : - ex classe d'intégration pour non francophones « CLIN »

Conformément à la circulaire n° 2012-141 du 2-10-2012, tout(e) enseignant(e) volontaire est susceptible d'être affecté(e) à une unité pédagogique pour élèves allophones arrivants et prioritairement les enseignants ayant obtenu une certification complémentaire en français langue seconde ou ayant suivi un cursus universitaire en français langue seconde (licence, maîtrise, master). Les enseignants nouvellement affectés à ces postes, sans certification, reçoivent un accompagnement pédagogique leur permettant de préparer la certification complémentaire.

Les enseignant(e)s affecté(e)s à titre définitif sur des postes UPE2A seront priorisées comme les enseignant(e)s titulaires de la certification.

6-5 - Postes fléchés langue vivante étrangère – LVE :

L'habilitation, provisoire ou définitive, dans la langue correspondant au poste sollicité est indispensable. L'habilitation donne une priorité.

Codes support et spécialité :

ECEL G0421 : poste fléché allemand
ECEL G0426 : poste fléché espagnol
ECEL G0424 : poste fléché chinois
ECEL G0429 : poste fléché italien

Annexe n° 9 – Participation au mouvement des enseignants en stage CAPPEI en 2018-2019 et tableau d'équivalences entre CAPA-SH, CAPSAIS, CAEI et le CAPPEI

	Obtention du poste en 2018	Affecté sur demande pour 2019-2020	Doit participer au mouvement 2019	Affectation à l'obtention du poste en 2019
A réussi le CAPPEI en 2018	- mouvement principal ou - mouvement complémentaire mais poste vacant au principal	OUI rétroactivement	NON	Définitive
	mouvement provisoire non disponible à l'issue du principal	NON	OUI sans priorité	Définitive
N'a pas réussi le CAPPEI en 2018 et s'engage à le repasser en 2019	- mouvement principal ou - mouvement complémentaire mais poste vacant au principal	NON	Oui avec priorité absolue (P23)	Provisoire
	mouvement provisoire non disponible à l'issue du principal	NON	Oui sans priorité	Provisoire

Tableau d'équivalences entre les CAPA-SH, les CAPSAIS, les CAEI et le CAPPEI :

Anciennes classifications des différents parcours CAPA-SH et 2CA-SH						
Option A	Option B	Option C	Option D	Option E	Option F	Option G
Nouvelles classifications des différents parcours CAPPEI						
<u>Deux modules d'approfondissement au choix</u>						
Troubles des fonctions auditives 1	Troubles des fonctions visuelles 1	Troubles des fonctions motrices et maladies invalidantes 1	Troubles psychiques	Grande difficulté scolaire 1	Grande difficulté scolaire 1	Grande difficulté de compréhension des attentes de l'école
Troubles des fonctions auditives 2	Troubles des fonctions visuelles 2		Troubles spécifiques du langage et des apprentissages	Grande difficulté scolaire 2	Grande difficulté scolaire 2	Grande difficulté scolaire 1
		Troubles des fonctions motrices et maladies invalidantes 2	Troubles des fonctions cognitives	Troubles psychiques	Troubles psychiques	Grande difficulté scolaire 2
			Troubles du spectre autistique 1	Troubles spécifiques du langage et des apprentissages	Troubles spécifiques du langage et des apprentissages	Troubles psychiques
			Troubles du spectre autistique 2	Troubles des fonctions cognitives	Troubles des fonctions cognitives	Troubles spécifiques du langage et des apprentissages
						Troubles des fonctions cognitives

Annexe n° 10 – Liste des écoles à fonctionnement particulier, dont celles qui développent un projet d'expérimentations (article 33 de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République n° 2013-594 du 08 juillet 2013) :

Il est conseillé aux candidat(e)s de se renseigner auprès de l'IEN en charge d'une circonscription sur les conditions particulières d'exercice, la nature du projet pédagogique et/ou l'organisation des services d'enseignement de ces écoles.

◆ Ecoles relevant de l'article 33 de la loi du 08 juillet 2013 :

Circonscription	Type école	Adresse	Code RNE	Téléphone de l'inspection
1-2-4 Louvre	EEPU	16, rue du Renard (4 ^{ème})	0751005K	01 42 61 91 08
	EPPU	11, rue Saint-Merri (4 ^{ème})	0751268W	
5 – 6 Luxembourg Sorbonne	EEPU	24, rue du Cardinal Lemoine (5 ^{ème})	0751437E	01 44 08 65 43
10 B Récollets	EEPU	216 bis, rue Lafayette (école franco-allemande)	0752645T	01 42 09 38 43
18 B Goutte d'Or	EPPU	11, rue Pajol	0755103P	01.42.09.76.22
18 D Jules Joffrin	EEA	15, rue Houdon	0751122M	01 42 55 45 13
19 A Buttes Chaumont	EEPU (Ecole A)	57, rue de Romainville	0750988S	01 42 40 82 88
	EEA (Ecole B)	59, rue de Romainville	0751201Y	
19 D Colonel Fabien	EMPU	11, cité Lepage	0754689P	01 48 03 88 30
	EMPU	8, rue Sadi Lecointe	0751389C	
	EEPU (Ecole A)	119, avenue Simon Bolivar	0750994Y	
	EEPU (Ecole B)	119, avenue Simon Bolivar	0751210H	
20 B Ménilmontant	EEPU	38, rue de Tourtille	0751226A	01 46 36 73 64

◆ Ecole ne relevant pas de l'article 33 mais dont l'organisation des services d'enseignement est particulière – Il est vivement conseillé de se renseigner auprès de l'inspecteur(trice) de l'éducation nationale, préalablement à la formulation des vœux :

Circonscription	Type école	Adresse	Code RNE	Téléphone de l'école
20 D Belleville	EEPU	Ecole Vitruve 7/9, passage Josseaume (ex 3, rue Vitruve)	0751020B	01 43 70 50 95

Annexe n°11 - Liste des écoles faisant partie des dispositifs REP et REP + :

Liste des écoles en Réseau d'Education Prioritaire + (REP+) et des collèges de référence

COMMUNE	Code RNE	TYPE D'ETABLISSEMENT	LIBELLE
PARIS 18	0751793S	COLLEGE DE REFERENCE	UTRILLO
PARIS 18	0751070F	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	CHAMPIONNET
PARIS 18	0751275D	ECOLE MATERNELLE	CHAMPIONNET
PARIS 18	0751107W	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	FERNAND LABORI
PARIS 18	0751116F	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	GUSTAVE ROUANET
PARIS 18	0751314W	ECOLE MATERNELLE	GUSTAVE ROUANET
PARIS 18	0751380T	ECOLE MATERNELLE	FRANCOISE DORLEAC
PARIS 18	0753737E	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	FRANCOISE DORLEAC (B)
PARIS 18	0751443L	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	FRANCOISE DORLEAC (A)
PARIS 18	0750546L	COLLEGE DE REFERENCE	CLEMENCEAU
PARIS 18	0752334E	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	CAVE
PARIS 18	0754730J	ECOLE MATERNELLE	EMILE DUPLOYE
PARIS 18	0754413P	ECOLE MATERNELLE	GOUTTE D'OR
PARIS 18	0754868J	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	GOUTTE D'OR
PARIS 18	0754695W	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	ORAN
PARIS 18	0753127S	ECOLE MATERNELLE	RICHOMME
PARIS 18	0750985N	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	RICHOMME
PARIS 18	0751404U	ECOLE MATERNELLE	ST LUC
PARIS 19	0753938Y	COLLEGE DE REFERENCE	ROUAULT
PARIS 19	0750853V	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	CHEMINETS
PARIS 19	0751336V	ECOLE MATERNELLE	MANIN
PARIS 19	0750932F	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	MANIN (A)
PARIS 19	0752643R	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	MANIN (B)
PARIS 19	0751352M	ECOLE MATERNELLE	NOYER DURAND
PARIS 19	0753054M	ECOLE MATERNELLE	PREVOYANCE
PARIS 20	0755241P	COLLEGE DE REFERENCE	BESSON
PARIS 20	0751099M	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	ETIENNE DOLET
PARIS 20	0751344D	ECOLE MATERNELLE	MENILMONTANT
PARIS 20	0753264R	ECOLE MATERNELLE	PALI KAO
PARIS 20	0751226A	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	TOURTILLE
PARIS 20	0751413D	ECOLE MATERNELLE	TOURTILLE

Liste des écoles en Réseau d'Education Prioritaire (REP) et des collèges de référence

COMMUNE	Code RNE	TYPE D'ETABLISSEMENT	LIBELLE
PARIS 10	0753047E	COLLEGE DE REFERENCE	LA GRANGE AUX BELLES
PARIS 10	0750858A	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	CLAUDE VELLEFAUX
PARIS 10	0751171R	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	PARMENTIER
PARIS 10	0751004J	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	ST MAUR
PARIS 10	0751102R	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	FAUBOURG ST DENIS
PARIS 10	0751145M	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	AQUEDUC
PARIS 10	0751234J	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	VICQ D'AZIR
PARIS 10	0751251C	ECOLE MATERNELLE	AQUEDUC
PARIS 10	0751320C	ECOLE MATERNELLE	BOY ZELENSKI
PARIS 10	0751362Y	ECOLE MATERNELLE	PARMENTIER
PARIS 11	0750465Y	COLLEGE DE REFERENCE	LUCIE ET RAYMOND AUBRAC
PARIS 11	0750825P	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	BELLEVILLE (A)
PARIS 11	0750954E	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	PARMENTIER (A)
PARIS 11	0751227B	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	TROIS BORNES
PARIS 11	0751257J	ECOLE MATERNELLE	PRESENTATION
PARIS 11	0751361X	ECOLE MATERNELLE	PARMENTIER
PARIS 11	0751415F	ECOLE MATERNELLE	TROIS BORNES
PARIS 11	0755101M	ECOLE MATERNELLE	PIVER
PARIS 11	0751372J	ECOLE MATERNELLE	POPINCOURT
PARIS 11	0752763W	ECOLE MATERNELLE	BALEINE
PARIS 13	0752694W	COLLEGE DE REFERENCE	CAMILLE CLAUDEL
PARIS 13	0751185F	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	PORTE D'IVRY
PARIS 13	0752640M	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	IVRY (A)
PARIS 13	0753125P	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	IVRY (B)
PARIS 13	0753124N	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	CHATEAU DES RENTIERES
PARIS 13	0755010N	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	CHATEAU DES RENTIERES
PARIS 13	0751306M	ECOLE MATERNELLE	FRANC NOHAIN
PARIS 13	0751375M	ECOLE MATERNELLE	PORTE D'IVRY
PARIS 13	0753339X	ECOLE MATERNELLE	PATAY
PARIS 13	0752565F	ECOLE MATERNELLE	POINTE D'IVRY
PARIS 13	0753123M	ECOLE MATERNELLE	CHATEAU DES RENTIERES
PARIS 13	0753937X	COLLEGE DE REFERENCE	EVARISTE GALOIS
PARIS 13	0755009M	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	44 ENFANTS D' IZIEU
PARIS 13	0750874T	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	EMILE LEVASSOR
PARIS 13	0750915M	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	KUSS (A)
PARIS 13	0751325H	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	KUSS
PARIS 13	0752776K	ECOLE MATERNELLE	CHOISY
PARIS 14	0752544H	COLLEGE DE REFERENCE	FRANCOIS VILLON
PARIS 14	0750938M	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	MAURICE ROUVIER
PARIS 14	0751151U	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	MAURICE D'OCAGNE
PARIS 14	0752246J	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	ALAIN FOURNIER

COMMUNE	Code RNE	TYPE D'ETABLISSEMENT	LIBELLE
PARIS 14	0752778M	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	ALESIA
PARIS 15	0752641N	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	PORTE BRANCION
PARIS 14	0751343C	ECOLE MATERNELLE	MAURICE D'OCAGNE
PARIS 14	0751345E	ECOLE MATERNELLE	MAURICE ROUVIER
PARIS 14	0752245H	ECOLE MATERNELLE	ALAIN FOURNIER
PARIS 14	0752777L	ECOLE MATERNELLE	ALESIA
PARIS 15	0751374L	ECOLE MATERNELLE	PORTE BRANCION
PARIS 17	0752958H	COLLEGE DE REFERENCE	BORIS VIAN
PARIS 17	0750831W	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	BERTHIER
PARIS 17	0752214Z	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	REIMS
PARIS 17	0755011P	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	MARGUERITE LONG
PARIS 17	0750903Z	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	JACQUES KELLNER
PARIS 17	0750972Z	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	POUCHET
PARIS 17	0751098L	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	EPINETTES
PARIS 17	0752642P	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	BESSIERES
PARIS 17	0753194P	ECOLE MATERNELLE	CHRISTINE DE PISAN
PARIS 17	0751248Z	ECOLE MATERNELLE	ANDRE BRECHET
PARIS 17	0751262P	ECOLE MATERNELLE	BESSIERES
PARIS 17	0751299E	ECOLE MATERNELLE	EPINETTES
PARIS 17	0751305L	ECOLE MATERNELLE	FLEURS
PARIS 18	0752195D	COLLEGE DE REFERENCE	GERARD PHILIPPE
PARIS 18	0750847N	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	CHAMPIONNET
PARIS 18	0751008N	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	ST ISAURE
PARIS 18	0752841F	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	POISSONNIERS
PARIS 18	0755102N	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	SIMPLON
PARIS 18	0751162F	ECOLE MATERNELLE	MONT-CENIS
PARIS 18	0751247Y	ECOLE MATERNELLE	AMIRAUX
PARIS 18	0752196E	COLLEGE DE REFERENCE	MARX DORMOY
PARIS 18	0750897T	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	GUADELOUPE
PARIS 18	0751094G	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	DOUDEAUVILLE
PARIS 18	0751125R	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	J.F LEPINE
PARIS 18	0751225Z	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	TORCY
PARIS 18	0751412C	ECOLE MATERNELLE	TORCY
PARIS 18	0753126R	ECOLE MATERNELLE	MARX DORMOY
PARIS 18	0752252R	COLLEGE DE REFERENCE	HECTOR BERLIOZ
PARIS 18	0751041Z	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	BELLIARD
PARIS 18	0751231F	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	VAUVENARGUES
PARIS 18	0751258K	ECOLE MATERNELLE	BELLIARD
PARIS 18	0751423P	ECOLE MATERNELLE	VAUVENARGUES
PARIS 18	0754983J	ECOLE MATERNELLE	PAUL ABADIE
PARIS 18	0754706H	COLLEGE DE REFERENCE	MARIE CURIE
PARIS 18	0750962N	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	PIERRE BUDIN
PARIS 18	0751105U	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	FERDINAND FLOCON
PARIS 18	0751080S	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	CLIGNANCOURT
PARIS 18	0751304K	ECOLE MATERNELLE	FERDINAND FLOCON
PARIS 18	0751338X	ECOLE MATERNELLE	MARCADET
PARIS 18	0755030K	COLLEGE DE REFERENCE	DANIEL MAYER
PARIS 18	0751072H	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	CHARLES HERMITE

PARIS 18	0753418H	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	MAURICE GENEVOIX
PARIS 18	0754308A	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	EVANGILE
PARIS 18	0755035R	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	CUGNOT
COMMUNE	Code RNE	TYPE D'ETABLISSEMENT	LIBELLE
PARIS 18	0751279H	ECOLE MATERNELLE	CHARLES HERMITE
PARIS 18	0753195R	ECOLE MATERNELLE	TCHAIKOVSKI
PARIS 18	0755433Y	COLLEGE DE REFERENCE	AIMÉ CÉSAIRE
PARIS 18	0752079C	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	PHILIPPE DE GIRARD
PARIS 18	0755103P	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	PAJOL
PARIS 19	0754778L	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	TANGER
PARIS 18	0752571M	ECOLE MATERNELLE	DEPARTEMENT
PARIS 19	0752572N	ECOLE MATERNELLE	TANGER
PARIS 19	0755013S	ECOLE MATERNELLE	AUBERVILLIERS
PARIS 19	0750484U	COLLEGE DE REFERENCE	W.A. MOZART
PARIS 19	0750821K	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	BARBANEGRE (A)
PARIS 19	0751037V	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	BARBANEGRE (B)
PARIS 19	0751127T	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	JOMARD
PARIS 19	0753263P	ECOLE MATERNELLE	BARBANEGRE
PARIS 19	0754312E	ECOLE MATERNELLE	EMELIE
PARIS 19	0750575T	COLLEGE DE REFERENCE	SONIA DELAUNAY
PARIS 19	0753267U	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	MATHIS
PARIS 19	0754942P	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	TANDOU
PARIS 19	0755037T	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	HENRI NOGUERES
PARIS 19	0752627Y	ECOLE MATERNELLE	ARCHEREAU ILOT RIQUET
PARIS 19	0751707Y	COLLEGE DE REFERENCE	EDOUARD PAILLERON
PARIS 19	0750819H	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	ARMAND CARREL
PARIS 19	0751218S	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	PIERRE GIRARD
PARIS 19	0750893N	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	GENERAL LASALLE
PARIS 19	0751114D	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	RAMPAL
PARIS 19	0751253E	ECOLE MATERNELLE	ARMAND CARREL
PARIS 19	0752573P	ECOLE MATERNELLE	TANDOU
PARIS 19	0755038U	ECOLE MATERNELLE	JEAN MENANS
PARIS 19	0751311T	ECOLE MATERNELLE	GENERAL LASALLE
PARIS 19	0752836A	ECOLE MATERNELLE	RAMPAL
PARIS 19	0752606A	COLLEGE DE REFERENCE	GEORGES MELIES
PARIS 19	0751009P	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	TANGER (A)
PARIS 19	0751220U	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	TANGER (B)
PARIS 19	0752838C	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	AUBERVILLIERS
PARIS 19	0751407X	ECOLE MATERNELLE	TANGER
PARIS 19	0752834Y	ECOLE MATERNELLE	AUBERVILLIERS
PARIS 19	0754309B	ECOLE MATERNELLE	MAROC
PARIS 19	0752695X	COLLEGE DE REFERENCE	GUILLAUME BUDE
PARIS 19	0750973A	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	EUGENIE COTTON (A)
PARIS 19	0750988S	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	ROMAINVILLE (A)
PARIS 19	0751052L	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	EUGENIE COTTON (B)
PARIS 19	0751201Y	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	ROMAINVILLE (B)
PARIS 19	0751264S	ECOLE MATERNELLE	EUGENIE COTTON
PARIS 19	0751385Y	ECOLE MATERNELLE	ROMAINVILLE

PARIS 19	0752626X	ECOLE MATERNELLE	BOIS
PARIS 19	0754985L	ECOLE MATERNELLE	BELLEVILLE
PARIS 19	0753345D	COLLEGE DE REFERENCE	EDMOND MICHELET
PARIS 19	0750951B	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	OURCQ (A)
COMMUNE	Code RNE	TYPE D'ETABLISSEMENT	LIBELLE
PARIS 19	0751167L	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	OURCQ (B)
PARIS 19	0751728W	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	COLETTE MAGNY (A)
PARIS 19	0752165W	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	COLETTE MAGNY (B)
PARIS 19	0754828R	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	EMILE BOLLAERT
PARIS 19	0755591V	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	CLAUDE BERNARD
PARIS 19	0751357T	ECOLE MATERNELLE	ARCHEREAU
PARIS 19	0751727V	ECOLE MATERNELLE	CAMBRAI
PARIS 19	0752216B	ECOLE MATERNELLE	COLETTE MAGNY
PARIS 19	0752574R	ECOLE MATERNELLE	ARCHEREAU
PARIS 19	0752835Z	ECOLE MATERNELLE	EIDERS
PARIS 19	0755095F	COLLEGE DE REFERENCE	EDGAR VARESE
PARIS 19	0750964R	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	TANDOU
PARIS 19	0753283L	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	JEAN JAURES
PARIS 19	0754488W	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	GOUBET
PARIS 19	0751405V	ECOLE MATERNELLE	THONVILLE
PARIS 19	0754941N	ECOLE MATERNELLE	GEORGES THILL
PARIS 19	0755747P	COLLEGE DE REFERENCE	SUZANNE LACORE
PARIS 19	0754828R	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	EMILE BOLLAERT
PARIS 19	0755591V	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	CLAUDE BERNARD
PARIS 19	0755842T	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	MAC DONALD
PARIS 20	0750478M	COLLEGE DE REFERENCE	JEAN-BAPTISTE CLEMENT
PARIS 20	0750912J	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	JULIEN LACROIX
PARIS 20	0750977E	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	PYRENEES (A)
PARIS 20	0751148R	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	MARE
PARIS 20	0751190L	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	PYRENEES (B)
PARIS 20	0751286R	ECOLE MATERNELLE	COURONNES
PARIS 20	0751339Y	ECOLE MATERNELLE	EUPATORIA
PARIS 20	0751381U	ECOLE MATERNELLE	RETRAIT
PARIS 20	0750552T	COLLEGE DE REFERENCE	FRANCOISE DOLTO
PARIS 20	0750826R	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	BELLEVILLE
PARIS 20	0750928B	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	LEVERT
PARIS 20	0750949Z	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	OLIVIER METRA (A)
PARIS 20	0751165J	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	OLIVIER METRA (B)
PARIS 20	0752768B	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	OLIVIER METRA
PARIS 20	0751323F	ECOLE MATERNELLE	JOURDAIN
PARIS 20	0751354P	ECOLE MATERNELLE	OLIVIER METRA
PARIS 20	0753130V	ECOLE MATERNELLE	PIAT
PARIS 20	0752198G	COLLEGE DE REFERENCE	PIERRE MENDES FRANCE
PARIS 20	0750926Z	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	LE VAU (A)
PARIS 20	0750963P	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	PIERRE FONCIN (A)
PARIS 20	0751142J	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	LE VAU (B)
PARIS 20	0751178Y	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	PIERRE FONCIN (B)
PARIS 20	0755064X	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	TOURELLES

PARIS 20	0751219T	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	TELEGRAPHE
PARIS 20	0751331P	ECOLE MATERNELLE	LE VAU
PARIS 20	0751371H	ECOLE MATERNELLE	PIERRE FONCIN
PARIS 20	0751406W	ECOLE MATERNELLE	TELEGRAPHE

COMMUNE	Code RNE	TYPE D'ETABLISSEMENT	LIBELLE
PARIS 20	0753046D	COLLEGE DE REFERENCE	FLORA TRISTAN
PARIS 20	0750983L	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	RIBLETTE (A)
PARIS 20	0751198V	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	RIBLETTE (B)
PARIS 20	0752770D	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	CLOS
PARIS 20	0751180A	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	PLANCHAT
PARIS 20	0751427U	ECOLE MATERNELLE	VITRUVÉ
PARIS 20	0752767A	ECOLE MATERNELLE	CLOS
PARIS 20	0753196S	ECOLE MATERNELLE	VITRUVÉ
PARIS 20	0751373K	ECOLE MATERNELLE	PLANCHAT
PARIS 20	0753939Z	COLLEGE DE REFERENCE	JEAN PERRIN
PARIS 20	0750877W	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	EUGENE REISZ
PARIS 20	0753266T	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	ALQUIER DEBROUSSE
PARIS 20	0751152V	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	MARYSE HILSZ
PARIS 20	0751188J	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	PYRENEES
PARIS 20	0753197T	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	MOURAUD
PARIS 20	0753198U	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	DAVOUT
PARIS 20	0751301G	ECOLE MATERNELLE	EUGENE REISZ
PARIS 20	0751342B	ECOLE MATERNELLE	MARYSE HILSZ
PARIS 20	0751377P	ECOLE MATERNELLE	PYRENEES
PARIS 20	0752960K	ECOLE MATERNELLE	MOURAUD
PARIS 20	0754355B	COLLEGE DE REFERENCE	ROBERT DOISNEAU
PARIS 20	0751223X	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	TLEMCEN
PARIS 20	0752644S	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	SORBIER
PARIS 20	0753565T	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	AMANDIERS
PARIS 20	0751263R	ECOLE MATERNELLE	BIDASSOA
PARIS 20	0751273B	ECOLE MATERNELLE	CENDRIERS
PARIS 20	0751308P	ECOLE MATERNELLE	GAMBETTA
PARIS 20	0753337V	ECOLE MATERNELLE	AMANDIERS

IMPORTANT : Les enseignant(e)s « BD REP+ remplacement concertation-formation » ont pour mission d'effectuer la décharge de service des enseignant(e)s exerçant dans une école REP+ qui « bénéficient de la libération de 18 demi-journées par année scolaire dans leur service d'enseignement pour participer aux travaux en équipe nécessaires à l'organisation de la prise en charge des besoins particuliers des élèves qui y sont scolarisés, aux actions correspondantes ainsi qu'aux relations avec les parents d'élèves et à la formation » (circulaire n° 2014-077 du 4-6-2014 portant sur la refondation de l'éducation prioritaire).

Annexe n° 12 - Liste des 26 écoles classées en conventions académiques pluriannuelles de priorité éducative (CAPPE).

COMMUNE	RNE	TYPED'ECOLE	LIBELLE
PARIS 10	0750929C	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	LOUISBLANC
PARIS 10	0754699A	ECOLE MATERNELLE	LOUISBLANC
PARIS 11	0750991V	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	REPUBLIQUE (A)
PARIS 11	0751196T	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	REPUBLIQUE(B)
PARIS 12	0751044C	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	BERCY
PARIS 12	0751261N	ECOLE MATERNELLE	BERCY
PARIS 12	0750841G	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	BRECHEAUXLOUPS
PARIS 12	0751294Z	ECOLE MATERNELLE	BRECHEAUXLOUPS
PARIS 12	0751328L	ECOLE MATERNELLE	CARNOT
PARIS 12	0750918R	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	LAMORICIERE(A)
PARIS 12	0751136C	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	LAMORICIERE(B)
PARIS 13	0751281K	ECOLE MATERNELLE	AUGUSTEPERRET
PARIS 13	0751074K	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	CHATEAUDESRENTIER RS
PARIS 13	0751321D	ECOLE MATERNELLE	JENNER
PARIS 13	0750908E	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	JENNER(A)
PARIS 13	0751128U	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	JENNER(B)
PARIS 13	0751200X	ECOLE MATERNELLE	RICAUT
PARIS 13	0752331B	ECOLE MATERNELLE	YEOTHOMAS
PARIS 15	0752839D	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	FRERESVOISIN
PARIS 17	0751271Z	ECOLE MATERNELLE	CAPITAINELAGACHE
PARIS 17	0751064Z	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	CAPITAINELAGACHE
PARIS 17	0755710Z	ECOLE PRIMAIRE	BUFFET
PARIS 18	0751249A	ECOLE MATERNELLE	ANDREDELSARTE
PARIS 20	0750957H	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	BELLEVILLE
PARIS 20	0752840E	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	PELLEPORT

Annexe n° 13 - Liste des Ulis et des options correspondantes

CIRCO	ARR.	RNE	SIGLE	ECOLE ELEMENTAIRE	LABEL ULIS	Option CAPA-SH
1-2-4	4e	0752402D	ULEC	21 rue Saint Louis en l'Isle 75004	TFC	Option D
1-2-4	4e	0751005K	ULEC	16 rue du Renard 75004	TFMMI 1	Option C
1-2-4	4e	0752632D	ULEC	3 rue de la Jussienne 75002	TSLA	Option D
5-6	5e	0751214M	ULEC	28 rue Saint jacques 75005	TFA 1	Option A
5-6	5e	0750987R	ULEC	10 rue Rollin 75005	TFC	Option D
5-6	5e	0751216P	ULEC	250 bis rue Saint Jacques 75005	TR Psy	Option D
7-8	7e	0750857Z	ULEC	8 rue de Chomel 75007	TFC	
7-8	8e	0751237M	ULEC	18 rue de Surene 75008	TFC	Option D
7-8	8e	0751160D	ULEC	15 rue de Monceau 75008	TFC	
9-10A	9e	0755590U	ULEC	10 rue de Clichy 75009	TFC	Option D
10B	10e	0754867H	ULEC	5 rue de l'Hopital Saint Louis 75010	TFC	Option D
10B	10e	0750981J	ULEC	9 rue recollets	TFC	Option D
10B	10e	0752261A	ULEC	15 rue de Lancry 75010	TFMMI 1	Option C
10B	10e	0751149S	ULEC	17 rue de Marseille 75010	TFMMI 1	Option C
11A	11e	0750811Z	ULEC	39 rue Alexandre Dumas 75011	TFC	Option D
11A (EP)	11e	0751131X	ULEC	4 rue Keller 75011	TFC	Option D
11B (EP)	11e	0750966T	ULEC	1 rue Pihet 75011	TFC	Option D
11B (EP)	11e	0750954E	ULEC	Ecole A - 109 av. Parmentier 75011	TFV 1	Option B
11B (EP)	11e	0750954E	ULEC	Ecole A - 109 av. Parmentier 75011	TFV 1	Option B
12A-3	12e	0751243U	ULEC	52 rue de Wattignies 75012	TFC	Option D
12B	12e	0750918R	ULEC	10 avenue Lamoricière 75012	TFC	Option D
13A (EP)	13e	0753124N	ULEC	37 rue du Château des Rentiers 75013	TFC	Option D
13B	13e	0750815D	ULEC	30 boulevard Arago 75013	TFC	Option D
13B	13e	0750864G	ULEC	5 rue Damesme 75013	TFC	Option D
13C	13e	0751100N	ULEC	13 rue Fagon 75013	TFC	Option D
13C	13e	0750906C	ULEC	Ecole A - 33 place Jeanne D'Arc 75013	TFMMI 1	Option C
13C (EP)	13e	0750908E	ULEC	Ecole A - 40 rue Jenner 75013	TFC	Option D
14A	14e	0750838D	ULEC	46 rue Boulard 75014	TFC	Option D
14A	14e	0750965S	ULEC	28 rue Pierre Larousse 75014	TFC	Option D
14B-15A	14e	0751023E	ULEC	3 rue d'Alésia 75014	TFC	Option D
14B-15A	14e	0751023E	ULEC	3 rue d'Alésia 75014	TSLA	Option C
14B-15A	15e	0751019A	ULEC	Ecole A - 17 rue Vigee Lebrun 75015	TFC	Option D
15B	15e	0750916N	ULEC	7 rue Lacordaire 75015	TFC	Option D
15C	15e	0750948Y	ULEC	27 rue Olivier de Serres 75015	TFC	Option D
16A	16e	0750946W	ULEC	20 rue de Musset 75016	TFC	Option D
16B	16e	0752172D	ULEC	4 rue Decamps 75016	TFC	Option D
16B	16e	0755014T	ULEC	21 rue hamelin 75016	TFMMI 1	Option C
16B	16e	0751175V	ULEC	18 rue paul Valéry 75016	TSLA	
17A	17e	0750814C	ULEC	18 rue Ampere 75017	TFC	Option D
17A	17e	0752214Z	ULEC	38 boulevard de Reims 75017	TFC	Option D
17B	17e	0750903Z	ULEC	5 rue Jacques Kellner 75017	TFC	Option D

17B	17e	0751056R	ULEC	10 rue Boursault 75017	TFC	Option D
17B (EP)	17e	0751064Z	ULEC	19 rue du Capitaine Lagache 75017	TSLA	Option C
18A (EP)	18e	0750897T	ULEC	2 rue de la Guadeloupe 75018	TFC	Option D
18A (EP)	18e	0751008N	ULEC	18 rue Sainte Isaure 75018	TFC	Option D
18A (EP)	18e	0750897T	ULEC	2 rue de la Guadeloupe 75018	TFMMI 1	Option C
18A (EP)	18e	0750897T	ULEC	2 rue de la Guadeloupe 75018	TFMMI 1	Option C
18B	18e	0755103P	ULEC	11 rue Pajol 75018	TFC	Option D
18C (EP)	18e	0751107W	ULEC	19 rue Fernand Labori 75018	TFC	Option D
18C (EP)	18e	0751116F	ULEC	7 rue Gustave Rouanet 75018	TFC	Option D
18C (EP)	18e	0751116F	ULEC	7 rue Gustave Rouanet 75018	TFMMI 1	Option C
18D	18e	0750923W	ULEC	62 rue Lepic 75018	TFC	Option D
18D (EP)	18e	0751122M	ULEC	15 rue Houdon 75018	TFC	Option D
19A	19e	0751106V	ULEC	2 rue Fessart 75019	TFC	Option D
19B (EP)	19e	0750951B	ULEC	Ecole A - 105 bis rue de l'Ourcq 75019	TFC	Option D
19B (EP)	19e	0752165W	ULEC	Ecole B - 17 rue Colette Magny 75019	TFC	Option D
19B (EP)	19e	0755842T	ULEC	141 boulevard Macdonald 75019	TFC	Option D
19C (EP)	19e	0751112B	ULEC	7 rue du Généréal Brunet 75019	TFC	Option D
19C (EP)	19e	0750821K	ULEC	Ecole A 7 rue barbanègre 75019	TSLA	Option C
19D	19e	0750994Y	ULEC	Ecole A - 119 avenue Simon Bolivar 75019	TFC	Option D
19D	19e	0755037T	ULEC	10 rue Henri Noguères 75019	TFC	Option D
20A (EP)	20e	0751165J	ULEC	Ecole B - 22 rue Olivier Metra 75020	TFC	Option D
20A (EP)	20e	0755841S	ULEC	32-34 rue Olivier metra 75020	TFMMI 1	Option C
20B	20e	0751148R	ULEC	42 rue de la Mare 75019	TFA 1	Option A
20B	20e	0750977E	ULEC	Ecole A - 293 rue des Pyrénées 75020	TFC	Option D
20C	20e	0755065Y	ULEC	17 Cité Champagne 75020	TFC	Option D
20C (EP)	20e	0753197T	ULEC	5 rue Mouraud 75020	TFC	Option D
20D	20e	0750924X	ULEC	Ecole A - 11 rue Lesseps 75020	TFC	Option D
20D	20e	0752644S	ULEC	15 rue Sorbier 75020	TFC	Option D

Annexe n° 14 - Liste des inspectrices et inspecteurs de l'éducation nationale en charge d'une circonscription du 1er degré :

Circonscription	IEN	Adresse postale	Adresse courriel	Téléphone
IENA	Emmanuel DESCHAMPS	12 boulevard Indochine – 75 019	ce.dasen1@ac-paris.fr	01.44.62.40.25
Doyen des IEN	Jean-Marc HUC			01.44.62.40.25
Paris 1-2-4 Louvre	Pierre PALENCIANO	11 rue d'Argenteuil - 75001	ce.ien1-2-4@ac-paris.fr	01.42.61.91.08
Paris 5–6 Luxembourg - Sorbonne	Catherine HENNEQUIN	41 rue de l'Arbalète - 75005	ce.ien5-6@ac-paris.fr	01.44.62.42.00
Paris 7-8 Invalides - Etoile	Caty MAMOU-MANI	8, rue Robert Estienne 75008	ce.ien7-8@ac-paris.fr	01.44.62.43.36
Paris 9-10 A Rochechouart	Frédérique LE BRET	10 rue de Clichy – 75009	ce.ien9-10a@ac-paris.fr	01.44.62.41.82
Paris 10 B Récollets	Patrick FONTAINE	7-9 passage des Récollets – 75010	ce.ien10b@ac-paris.fr	01.44.62.39.96
Paris 11 A Voltaire	Pascale VIGOUROUX	144 rue de la Roquette – 75011	ce.ien11a@ac-paris.fr	01.44.62.44.30
Paris 11 B Bastille	Fatiha HADDI	13 rue Bréguet – 75011	ce.ien11b@ac-paris.fr	01.43.14.88.77
Paris 12 A - 3 Daumesnil - Marais	Chrystelle MUNIGLIA-RAYNAL	16 rue de la Brèche aux Loups – 75012	ce.ien12a-3@ac-paris.fr	01.43.43.13.59
Paris 12 B Nation	Martine DUMERAIN-FAIVRE	56 rue de Picpus - 75012	ce.ien12b@ac-paris.fr	01.44.62.41.06
Paris 13 A Olympiades	Mme HUC-NAVARRO	41 rue de l'Arbalète – 75005	ce.ien13a@ac-paris.fr	01.44.62.42.00
Paris 13 B Butte aux Cailles	Sylvie VENAIL		ce.ien13b@ac-paris.fr	01.44.62.42.01
Paris 13 C Austerlitz	Serge JAVERLHAC		ce.ien13c@ac-paris.fr	01.44.62.42.09
Paris 14 A Montparnasse	Aude BRIOT	188, rue d'Alésia - 75014	ce.ien14a@ac-paris.fr	01.44.62.44.05
Paris 14 B-15 A Montsouris - Volontaires	Hervé TROMEUR	12-14, rue d'Alésia - 75014	ce.ien14b-15a@ac-paris.fr	01.40.47.00.75
Paris 15 B Grenelle	Faouzia MESSAOUDI	149, rue de Vaugirard - 75015	ce.ien15b@ac-paris.fr	01.44.62.42.85
Paris 15 C Convention	Bernard SERRE		ce.ien15c@ac-paris.fr	01.44.62.43.28
Paris 16 A Auteuil	Eve LELEU-GALLAND	10, rue Molitor Bâtiment B – 75016	ce.ien16a@ac-paris.fr	01.40.50.25.07
Paris 16 B Trocadéro	Brigitte LAGADEC	3 impasse des Belles Feuilles - 75116	ce.ien16b@ac-paris.fr	01.44.62.39.95

Circonscription	IEN	Adresse postale	Adresse courriel	Téléphone
Paris 17 A Wagram	Isabelle SOURON	16 rue Laugier – 75017	ce.ien17a@ac-paris.fr	01.44.62.39.93
Paris 17 B Bessières	Frédérique PICART	90 boulevard Bessières – 75017	ce.ien17b@ac-paris.fr	01.44.62.41.14
Paris 18 A La Chapelle	Anne PHILIPPE	5, rue de Torcy – 75018	ce.ien18a@ac-paris.fr	01.44.62.40.27
Paris 18 B Goutte d'Or	Jean-Baptiste MAYENSON	75 rue Marcadet – 75018	ce.ien18b@ac-paris.fr	01.44.62.42.21
Paris 18 C Montmartre	Brigitte CERVONI		ce.ien18c@ac-paris.fr	01.44.62.42.22
Paris 19 A Buttes Chaumont	Florence LEROY-WARIN	63 rue de la Villette - 75019	ce.ien19a@ac-paris.fr	01.44.62.44.47
Paris 19 B Stalingrad	Cécile KHOUADJA	12 boulevard Indochine - 75019	ce.ien19b@ac-paris.fr	01.44.62.45.36
Paris 19 C Jaurès	Gontrand BOULANGER		ce.ien19c@ac-paris.fr	01.44.62.45.06
Paris 19 D Colonel Fabien	Dominique BENSE	9 rue Tandou – 75019	ce.ien19d@ac-paris.fr	01.44.62.39.97
Paris 20 A Télégraphe	Frédérique PIPOLO	12 boulevard Indochine– 75019	ce.ien20a@ac-paris.fr	01.44.62.35.44
Paris 20 B Ménilmontant	Claire RIOUX		ce.ien20b@ac-paris.fr	01.44.62.35.34
Paris 20 C Gambetta	Loïc ROUY	46 rue de la Réunion -75020	ce.ien20c@ac-paris.fr	01.44.62.35.30
Paris 20 D Belleville	Catherine BITARD		ce.ien20d@ac-paris.fr	01.44.62.35.37
Paris ASH1 Scolarisation en milieu spécialisé	Véronique LAFARGE - VILLAIN	12 boulevard Indochine - 75019	ce.ienash1@ac-paris.fr	01.44.62.35.12
Paris ASH2 Scolarisation en milieu ordinaire	Jean-Michel LE BAIL		ce.ienash2@ac-paris.fr	01.44.62.35.12
Paris ASH3	N.			01.44.62.35.12
Conseiller technique ASH MASESH	Franck PEYROU		ce.ienash@ac-paris.fr	01.44.62.39.75

Annexe n° 15 - Tableau indicatif des barèmes minima d'obtention des postes

Arrondissement	Elémentaire			Maternelle		
	2018	2017	2016	2018	2017	2016
1 ^{er}	9.000	19.333	8.981	37.594	21.333	28.325
2 ^{ème}	10.333	9.917	9.325	26.189	11.328	12.297
3 ^{ème}	1.333	9.333	5.333	29.381	13.333	15.085
4 ^{ème}	8.333	23.333	10.967	15.292	10.333	18.197
5 ^{ème}	14.083	12.333	11.083	49.417	12.333	15.083
6 ^{ème}	13.208	10.922	13.378	18.333	24.225	12.989
7 ^{ème}	11.333	10.333	14.378	7.333	7.333	25.925
8 ^{ème}	10.808	1.333	7.669	16.333	20.333	21.331
9 ^{ème}	1.333	0.333	8.333	7.333	6.333	11.322
10 ^{ème}	1.333	4.333	2.333	6.333	13.333	11.333
11 ^{ème}	2.333	0.333	8.331	8.333	13.161	12.894
12 ^{ème}	3.669	5.333	7.864	0.000	12.333	10.411
13 ^{ème}	3.669	6.111	2.333	11.964	9.989	4.333
14 ^{ème}	3.333	4.333	4.942	10.333	8.333	11.897
15 ^{ème}	3.892	5.333	5.167	7.333	7.333	12.242
16 ^{ème}	0.333	4.008	2.333	6.333	6.669	8.333
17 ^{ème}	1.333	0.333	2.333	5.828	4.333	7.969
18 ^{ème}	0.333	1.333	0.333	4.861	5.333	1.333
19 ^{ème}	0.333	1.333	0.817	5.333	5.333	2.333
20 ^{ème}	1.333	1.333	0.333	1.333	7.333	3.333

Les barèmes indiqués ci-dessus concernent les postes d'enseignant(e) non spécialisés (toutes écoles confondues dans chaque arrondissement). **Ils n'ont qu'une valeur indicative.**

La mention PV signifie qu'un poste au moins est resté vacant dans l'arrondissement après les opérations du mouvement.